

3C
Société par actions simplifiée
Au capital de 292 750,00 euros
Siège social : 11, rue des Orchidées
Immeuble Le Sterenn
35650 LE RHEU
809 883 366 RCS RENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quatre novembre,
A dix-neuf heures,

Les Associés de la Société 3C, société par actions simplifiée au capital de 292 750 euros, divisé en 1 171 actions de 250,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social situé au 11, rue des Orchidées, Immeuble Le Sterenn, à LE RHEU (35650), sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Jean-Charles BIGOT,
Propriétaire de 1 170 actions

Madame Servane GUILLEMOIS,
Propriétaire de 1 action

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Charles BIGOT en sa qualité de Président de la Société.

Madame Servane GUILLEMOIS est désignée comme secrétaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de la date de clôture de l'exercice comptable et modification corrélatrice de l'article 32 des statuts
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie des statuts.

Puis, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE ET UNIQUE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier la date de clôture de l'exercice comptable au 30 avril.

En conséquence, l'article 32 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 32-EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} mai et finit le 30 avril de chaque année. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

M. Jean-Charles BIGOT
Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'B' shape with a horizontal line extending to the right.

Mme Servane GUILLEMOIS
Secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a cursive 'S' followed by a series of loops and a horizontal line at the end.